



Commune des Aviron

Extrait N° 8 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 29 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 29 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Eric FERRERE, Le Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

02 JUIL. 2021

que la convocation du Conseil a été faite le **21 juin 2021** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **21**.

Le Maire,



Présents : M. Eric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – Mme Line Rose BAILLIF – M. Jean Daniel DENNEMONT – M. Fabrice PAYET – Mme Reine Claude ROPAULD LENCLUME – M. Frédo FERRERE – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Hugues LESQUELIN – M. Pierrot CANTINA – Mme Patricia QUICLET – Mme Suzie CUVELIER – M. Jean Max ROPAULD – Mme Marcella MAZEAU – Mme Lise Marie DANDIN – Mme Marie Hélène RICQUEBOURG – M. Bruno CORÉE – Mme Christine BARET – M. Jean Christophe HOAREAU – Mme Julia DUBOURG BEGUE – M. Stéphane VARCOURT.

Procurations : Mme Christelle ETHEVE-VADIER a donné mandat à Mme Julia DUBOURG BEGUE – M. Régis BOURDIL a donné mandat à M. Jean Daniel DENNEMONT – Mme Nathalie CALTEAU a donné mandat à Mme Marcella MAZEAU – M. Laurent LENCLUME a donné mandat à M. Alphonse HOARAU – Mme Julie Rose MEZINO a donné mandat à M Stéphane VARCOURT.

Absents : M. René VLODY – M. Paul FORT – Mme Colette ANELARD CADERBY – Mme Annick SEVERIN – Mme Roseline LUCAS – Mme Suzette RIVIERE – M. Raphaël RIVIERE.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Monsieur Stéphane VARCOURT** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **M. Stéphane VARCOURT** est désigné pour en assurer les fonctions.

- ❖ Mme Suzie CUVELIER est arrivée à la mise en discussion de l'affaire n° 3.
- ❖ M. le Maire a quitté la salle au moment de la mise aux votes des comptes administratifs.
- ❖ Mme Line Rose BAILLIF a été désignée présidente de séance à l'affaire n° 3.
- ❖ M. le Maire a repris la présidence de la séance à l'affaire n°4.

& &
&

Hôtel de Ville

AFFAIRE N° 8 / Travaux de mise aux normes accessibilité de la mairie annexe du Tévelave et de la salle polyvalente

- o Approbation du principe de l'opération
- o Approbation du plan de financement

Dans l'esprit de la loi du 11 février 2005, complétée par l'ordonnance du 27 septembre 2014 qui oblige à la réalisation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) aux fins de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1er janvier 2015, la Commune doit entreprendre des travaux.

Dans ce cadre, plusieurs tranches d'intervention ont déjà été réalisées.

Pour l'année 2021, il s'agit d'intervenir sur la Mairie annexe du Tévelave et de la salle polyvalente.

Techniquement, il s'agit de réaliser principalement :

- o **Sur l'extérieur de la Mairie** : la mise en place d'une rampe de cheminement extérieur plus la création d'un accès à la salle polyvalente ainsi que la mise en place d'une bande de guidage.
- o **A l'intérieur** :
 - ✓ La création de sanitaires handicapés en R+1 ;
 - ✓ D'ajuster l'acoustique ;
 - ✓ De poser des portes, mains courantes et des gardes corps adaptés ;
 - ✓ De poser une signalétique adaptée ;
 - ✓ De poser un ascenseur.

Le coût de l'opération est 117 950,25 euros HT.

Aux fins d'assurer le financement, il est proposé au conseil d'affecter de la DETR et une partie des crédits du fonds de concours de la CIVIS à ces travaux soit le plan suivant :

Total		127 976,02 TTC
Total HT		117 950,25 euros HT
FINANCEMENT		
DETR 2021	60 %	70 770,15
Fonds de concours CIVIS	20 %	23 590,05
Commune	20 %	23 590,05
TVA à charge communale		10 025,77

Le Conseil est invité à :

- Approuver l'opération ;
- Adopter le plan de financement tel que proposé ;
- Autoriser le Maire ou en son absence, le premier adjoint à signer tout document nécessaire à l'obtention des fonds correspondants.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'opération ;
- Adopte le plan de financement tel que proposé ;
- Autorise le Maire ou en son absence, le premier adjoint à signer tout document nécessaire à l'obtention des fonds correspondants.

Le Maire certifie que le présent document
a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE

LE 02 JUL. 2021

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme

Le Maire
Eric FERRERE

